



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 SEPTEMBRE 2025

Présents

Monsieur DENIS, Président de Tours Métropole Habitat,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de Tours Métropole Habitat

Madame BA-TALL, Madame BLUTEAU, Monsieur BOILLE, Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER,
Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame
MERCIER, Monsieur MIRAULT, Madame MOREAU, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON,
Administrateurs.

Excusés

Monsieur BRIMOU, dont le pouvoir a été attribué à Mme BLUTEAU,
Monsieur THOMAS.

Absents

Monsieur ARNOULD, Monsieur LECONTE, Madame MOSNIER, Monsieur VALLET et le Syndicat CGT

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de Tours Métropole Habitat
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de Tours Métropole Habitat,
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de Tours Métropole Habitat,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de Tours Métropole Habitat,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de Tours Métropole Habitat,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de Tours Métropole Habitat,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de Tours Métropole Habitat,
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des
Solidarités d'Indre-et-Loire,
Madame GUERREIRO-DA-COSTA, JEANDROT, Adjointe de Chef de service Habitat et Construction à la
Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU, Secrétaire du CSE de Tours Métropole Habitat

Présidence de Monsieur DENIS, Président

ACTIONS MENEES PAR LE DSU DANS LE CADRE DE L'ABATTEMENT TFPB : INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(G/108)

Le Directeur Général et la Secrétaire Générale présentent dans le détail en séance, sous forme de diaporama joint en annexe, le bilan d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), pour l'année 2024, ainsi que le tableau financier, joint également en annexe.

Ce dispositif d'abattement de 30 % de la TFPB en QPV est attaché au contrat de ville et fait l'objet de la signature d'une convention partenariale définissant les enjeux de l'utilisation des fonds par les bailleurs sociaux.

Pour l'année 2024, les dépenses enregistrées se montent à 2,146 millions d'euros. Elles sont utilisées pour :

- le renforcement et le soutien du personnel de proximité,
- la concertation et la sensibilisation des locataires,
- l'animation, le lien social et le vivre ensemble,
- l'amélioration du cadre de vie (travaux, sur-entretien, gestion des déchets et des encombrants, tranquillité résidentielle).

Il est à noter que, pour un abattement de TFPB de 1.824.000 €, l'Office a valorisé 2.146.307 € de dépenses.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part aux votes, de valider le bilan des actions menées par Tours Métropole Habitat en application de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, annexe du contrat de Ville.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19/09/2025 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**